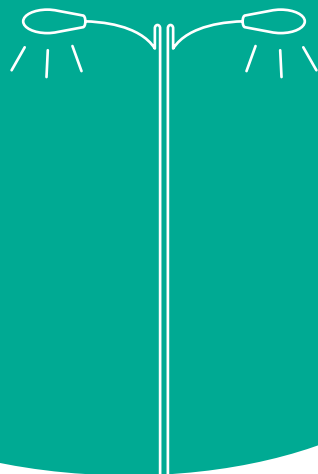


La compétence éclairage public



L'éclairage public améliore la qualité du cadre de vie, en zone rurale comme en zone urbaine.

Il participe aussi à la sécurité des piétons et des automobilistes.

Il contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural, des sites, des monuments.

Il crée un nouvel espace, chaleureux, capable de donner une dimension nouvelle aux villes et aux villages.

UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE, GLOBALE ET LIBRE

- ⇒ **Facultative** car le transfert de compétence au Syndicat relève du choix unilatéral de la commune.
- ⇒ **Globale** car le transfert recouvre :
 - l'élaboration du projet,
 - les investissements (les travaux),
 - la maintenance des installations d'éclairage,
 - le fonctionnement des installations d'éclairage.
- ⇒ **Libre** car la commune (ou l'EPCI) est associée à la programmation des travaux, au calendrier, au choix du matériel d'éclairage, à la gestion du service (éteindre ou pas, réduction de la puissance...).



Le schéma directeur

L'établissement d'un schéma directeur sur la totalité du patrimoine communal permet d'établir un plan pluriannuel d'investissement. Étalement sur 6 ans du reste à charge.

LES RAISONS D'ADHÉRER

- ⇒ Le SDE 07 met à disposition son expertise et ses compétences techniques.
- ⇒ Les formalités administratives et la charge de travail de la commune sont réduites.
- ⇒ Le SDE 07 réalise les travaux neufs.
- ⇒ Le SDE 07 assure la maintenance, à un prix très compétitif grâce à un marché négocié.
- ⇒ Le SDE 07 réalise la cartographie de classe A et le géoréférencement des réseaux de la commune (obligation légale).
- ⇒ Le SDE 07 reçoit, vérifie et paie les factures d'électricité de la commune. Puis demande le remboursement à l'euro près.
- ⇒ Les aides financières sont bonifiées.
- ⇒ La commune n'a pas à faire d'avance de trésorerie et de TVA.

Les économies réalisées sur le fonctionnement compensent l'investissement initial.

LA COUVERTURE DE LA PRESTATION

Au niveau des travaux

- ⇒ Les équipements neufs.
- ⇒ Les travaux de rénovation, hors ballons fluorescents.
- ⇒ La mise en valeur du patrimoine, hors ballons fluorescents.

Au niveau de la maintenance

- ⇒ Les armoires et coffrets de commande, les consoles, crosses et mâts, les luminaires et les lampes.
- ⇒ Les prestations réalisées : recensement initial et création de la base de données, entretien préventif avec remplacement des lampes tous les 4 ans (hors LED), entretien curatif selon les délais définis (5 jours pour une lampe isolée, 48 heures pour un quartier en panne, 4 heures pour une intervention d'urgence).

COMMENT ADHÉRER ?

Une délibération du conseil municipal suffit.
La collectivité demande par délibération (modèle fourni) le transfert de compétence au SDE 07.

LES FINANCEMENTS (hors ballons fluorescents)

Montant HT	% de participation du SDE 07
De 0 à 30 000 €	60 %
> 30 000 €	50 %

Exemple

Montant de la dépense/an	Participation de la commune % du HT	Participation du SDE 07
30 000 € HT (36 000 € TTC)	12 000 €	24 000 €
60 000 € HT (72 000 € TTC)	27 000 €	45 000 €
100 000 € HT (120 000 € TTC)	47 000 €	73 000 €



Le +

Le dépannage en ligne
On déclare ses pannes sur www.sde07.com en cliquant sur une carte interactive le point défectueux.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Tarif de la maintenance

Source classique : 20 € par point lumineux/an

Source LED : 13,50 € par point lumineux/an

Consommations annuelles

Travaux éventuels

CAS PRATIQUE DANS LE CADRE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Une commune possède 100 points lumineux

50 d'une puissance de 150 watts.

50 d'une puissance de 100 watts.

Sa facture annuelle d'énergie s'élève à 6075 € pour une consommation de 60 750 kWh.

Elle transfère sa compétence au SDE 07.

Elle s'intègre dans un Schéma directeur.

En retour elle bénéficie :

- De remplacement total la première année de la totalité de ses luminaires par des LED de 40 watts.
- D'une réduction de puissance des luminaires.
- De l'étalement de son investissement de 50 400 € sur 6 ans grâce au Schéma directeur. Soit 8 400 €/an.

Bilan

- Tous ses luminaires sont neufs, avec une meilleure qualité et donc un meilleur rendu.
- Le surcoût est maîtrisé sur les 6 premières années.
- Sur une période de 10 ans, la commune a réalisé des économies sur le fonctionnement d'environ 54 500 €.
- Le SDE 07 sollicite la participation de la commune à la fin des travaux ou en fin d'année si étalement sur 6 ans.



Fonctionnement avant

Nombre de luminaires	100
Consommation annuelle	60 750 kWh
Coût annuel du fonctionnement	7 790 €

Fonctionnement après

Nombre de luminaires	100
Consommation annuelle	9 900 kWh
Coût annuel du fonctionnement	2 340 €
Économie annuelle sur la facture d'énergie	5 450 €

Les économies réalisées sur le fonctionnement compensent l'investissement initial

CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :



Ardèche énergies

Tél. 04 75 66 38 90

sde07@sde07.com

sde07.com